



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO ECOLE DU CENTRE CD FORMATION
(Agrément : E1109259260)
25 avenue de l'Europe
92310 Sevres

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **03 JUIN 2019** jusqu'au **03 JUIN 2022**

Le préfet de département Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général

Vincent BERTON
Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr